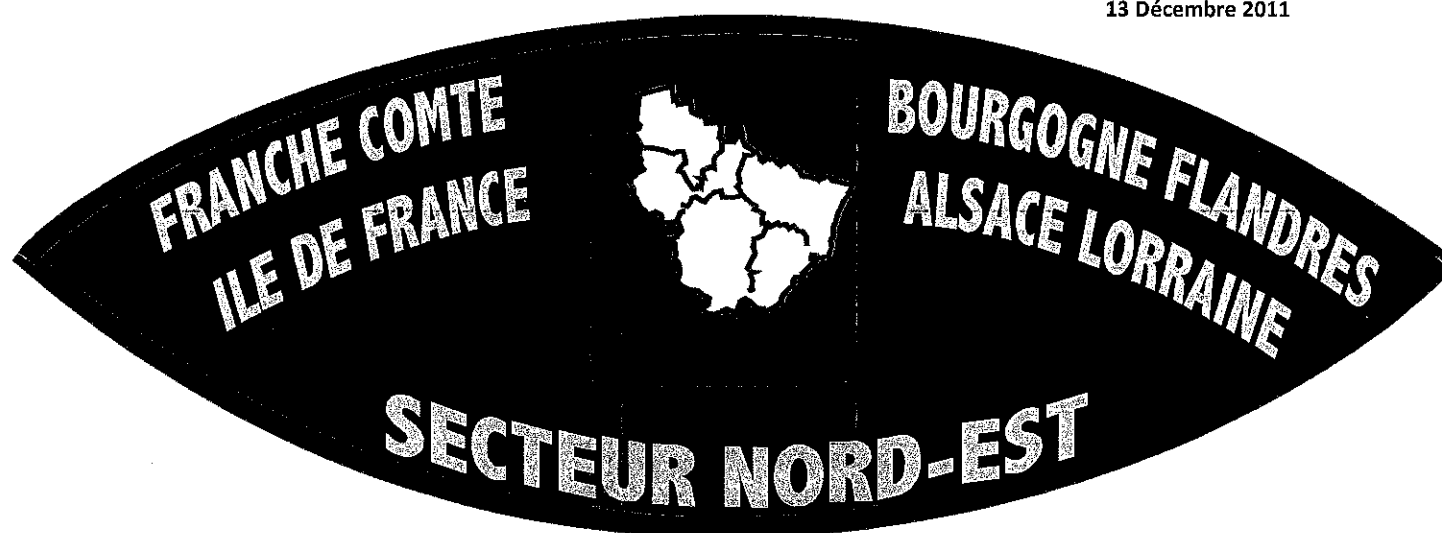


13 Décembre 2011



Version 3

REGLEMENT SECTEUR Nord-Est

"– de 19 ans" : BALANDRADE – PHILIPONEAU – DANET

"– de 17ans" : ALAMERCERY – TEULIERE – TERRITORIAUX A

XII

Saison : 2011/2012

BALANDRADE

Attribution des points de bonus en phase qualificative: G : 4points ; N :2 points ; P : 0 point ; F : -2 points – bonus cumulable + 1 point : + de 3 essais que l'adversaire et défaite de 7 points d'écart ou moins.

Phase de brassage :

Pas de phase de brassage dans le Grand Est.

En Ile de France et Flandres jumelées :

Ile de France : 26 équipes

Flandres : 1 équipe

Réparties comme suit :

- 5 poules de 4
- 2 poules de 3

Les 2 derniers seront rétrogradés en Phliponeau ou sur demande des clubs

Phase qualificative :

Ile de France et Flandres : 22 équipes – 2 poules de 7 et 1 poule de 8 équipes (matches aller)

Grand Est : 1 poule de 5 et 1 poule de 7

Total : 34 équipes

Championnat de France :

Pour le Secteur Nord Est, 11 équipes sont qualifiées pour la phase finale (32^{ème} FFR) de la Coupe Jules Balandrade.

7 équipes sont qualifiées en Championnat de France pour l'Ile de France et les Flandres selon la règle suivante :

- les 2 premiers de chaque poule et le meilleur 3ème

4 équipes qualifiées pour le Grand Est selon la règle suivante :

- les 2 premiers de chaque poule

Restent 23 équipes engagées en phase finale de Secteur Nord-Est

Organisation des phases finales du Secteur Nord Est

Pas d'attribution de points de bonus en phase finale de Secteur Nord-Est

¼ de finale (oppositions géographiques) le 13 Mai 2012

Les équipes classées 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème} seront directement qualifiées pour les ½ finales

Les équipes classées 15^{ème} à 23^{ème} (soient 9 équipes) seront opposées en 3 triangulaires géographiques sur le terrain des clubs les mieux placés géographiquement.

Les 3 gagnants des triangulaires accèdent aux ½ finales

½ finales (oppositions géographiques) le 20 Mai 2012 :

Les 3 qualifiés directement et les 3 gagnants des ¼ seront opposés en 2 triangulaires géographiques sur les terrains des clubs les mieux placés géographiquement

Les 2 gagnants accéderont à la finale de Secteur

Finale de Secteur, le 27 Mai 2012, en Alsace Lorraine

PHILIPONEAU

Attribution des points de bonus en phase qualificative: G : 4points ; N :2 points ; P : 0 point ; F : -2 points – bonus cumulable + 1 point : + de 3 essais que l'adversaire et défaite de 7 points d'écart ou moins.

Phase de brassage :

Pas de phase de brassage dans le Grand Est.

Ile de France : 37 équipes réparties comme suit :

- 7 poules de 4 clubs
- 3 poules de 3 clubs
- les 37^{ème}, 38^{ème} et 39^{ème} seront rétrogradés en Danet (selon classement FFR)

Phase qualificative :

Ile de France :	6 poules de 7 équipes (matches aller)
Grand Est :	1 poule de 7 clubs + 1 poule de 6 clubs
Flandres :	1 poule de 7 clubs

Soit : 62 équipes engagées

Championnat de France :

Pour le Secteur Nord Est, 14 équipes sont qualifiées pour les phases finales (32^{ème} FFR) de la Coupe Jean-François Philiponeau.

- Ile de France 9 qualifiés (le 1^{er} de chaque poule et les 3 meilleurs 2^{èmes}.)
- Grand Est : 4 qualifiés (le 1^{er} et le 2^{ème} de chaque poule)
- Flandres : 1 qualifié (le 1^{er} de la poule)

Il reste 42 équipes en phase finale du Secteur.

Organisation des phases finales du Secteur Nord Est :

Pas d'attribution de points de bonus en phase finale de Secteur Nord-Est

1/8^{ème} de finale (oppositions géographiques) le 06 Mai 2012 :

Les équipes classées 15^{ème}, 16^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} 21^{ème} sont directement qualifiées pour les ¼ de finale (7 équipes).

Les équipes classées de la 22^{ème} à la 55^{ème} place (33 équipes) joueront 11 triangulaires géographiques sur les terrains des clubs les mieux placés géographiquement.

Les 11 vainqueurs des triangulaires, et les 7 qualifiées directement, joueront les ¼ de finale.

¼ de finale (oppositions géographiques) le 13 Mai 2012 :

Les 11 vainqueurs des 8^{ème} de finale, et les 7 équipes qualifiées directement, joueront 6 triangulaires géographiques sur les terrains des clubs les mieux placés géographiquement.

Les 6 vainqueurs sont qualifiés pour les ½ finales.

½ finales (oppositions géographiques) le 20 Mai 2012 :

Les 6 vainqueurs des ¼ de finale seront opposés en 2 triangulaires, sur les terrains des clubs les mieux placés géographiquement.

Les 2 gagnants accéderont à la finale du Secteur.

Finale du Secteur, le 27 Mai 2012, en Alsace Lorraine.

DANET

Phase de Brassage :

Pas de phase de brassage en Flandres et dans le Grand Est,

Ile de France: 27 équipes réparties comme suit :
5 poules de 4 équipes et 2 poules de 3 équipes

Phase qualificative :

Ile de France: 23 équipes réparties comme suit :
1 poule de 7 et 2 poules de 8 (matches aller)

Grand Est : 1 poule de 6 et 1 poule de 5

Flandres : 2 poules de 5 équipes

Il reste 44 équipes en phase finale du Secteur Nord-Est.

Pas de Championnat de France

Organisation des phases finales du Secteur Nord Est :

1/8^{ème} de finale (oppositions géographiques) le 06 Mai 2012 :

Les équipes classées de 1 à 36 seront qualifiées pour les opposer en 12 triangulaires géographiques sur les terrains des clubs les mieux placés géographiquement.
Les 12 gagnants accéderont aux ¼ de finale.

¼ de finale (oppositions géographiques) le 13 Mai 2012 :

Les 12 équipes, vainqueurs des 1/8^{ème} de finale, seront opposées en 4 triangulaires géographiques sur les terrains des clubs les mieux placés géographiquement.
Les 4 gagnants des triangulaires et les deux meilleurs 2^{èmes} de ces triangulaires accéderont aux ½ finales. Soit : 6 clubs

½ finales (oppositions géographiques) le 20 Mai 2012 :

Les qualifiés des ¼ de finale seront opposés en 2 triangulaires géographiques sur les terrains des clubs les mieux placés géographiquement.

Les 2 gagnants accéderont à la finale du Secteur.

Finale de Secteur, le 27 Mai 2012, en Alsace Lorraine

ALAMERCERY

La phase qualificative de cette catégorie est gérée par la FFR. Les clubs pourront engager leurs joueurs « Gaudermen » en « Alamercery » pour les phases finales du Secteur Nord-Est.

Phases finales de Secteur Nord-Est :

¼ de finale le 13 mai 2012 :

Les équipes non qualifiées pour le Championnat de France seront classées de 1 à 8 (selon règlement FFR).

Elles seront opposées de la manière suivante :

Match 1 : 1 contre 8 ; match 2: 2 contre 7 ; match 3 : 3 contre 6 ; match 4 : 4 contre 5.

Ces rencontres se dérouleront sur terrains neutres .

S'il y a moins de 8 équipes reversées en phase finale de Secteur, les mieux classées (selon classement FFR) seront qualifiées directement en ½ finale du Secteur.

Les 4 équipes vainqueurs seront qualifiées pour les ½ finales du Secteur.

½ finales le 20 mai 2012 :

Les 4 équipes vainqueurs des ¼ de finale et/ou qualifiées directement seront opposées en ½ finales, en 2 matchs simples, sur terrains neutres.

Les 2 gagnants accéderont à la finale.

Finale du Secteur, le 27 Mai 2012, en Alsace Lorraine

TEULIERE

Attribution des points de bonus en phase qualificative: G : 4points ; N :2 points ; P : 0 point ; F : -2 points – bonus cumulable + 1 point : + de 3 essais que l'adversaire et défaite de 7 points d'écart ou moins.

Phase de brassage :

Pas de phase de brassage.

Phase de qualification :

Ile de France	36 équipes en 4 poules de 7 et 1 poule de 8 (matches aller)
Grand Est	33 équipes en 3 poules de 7 équipes et 2 poules de 6 équipes
Flandres	10 équipes en 1 poule

Championnat de France :

Pour le Secteur Nord Est, 13 équipes sont qualifiées pour les phases finales (32^{ème} FFR) de la Coupe Jean Teulière.

Ile de France **6 équipes qualifiées : les 6 meilleurs premiers des poules de Teulière A**
Les Teulière B rentrent en phase de Secteur Nord Est

Grand Est 5 équipes qualifiées : le 1^{er} de chaque poule

Flandres 2 équipes qualifiées : le 1^{er} et 2^{ème} de la poule

Il reste 66 équipes qualifiées pour les phases finales dU Secteur Nord-Est.

Organisation des phases finales du Secteur Nord Est :

Pas d'attribution de points de bonus en phase finale de Secteur Nord-Est

1/8^{ème} de finale (oppositions géographiques) le 06 Mai 2012 :

L'équipe classée 14^{ème} sera qualifiée directement pour les ¼ de finale. Les équipes classées de 15^{ème} à 66^{ème} (selon règlement FFR) seront opposées et joueront en 17 triangulaires sur les terrains des clubs les mieux placés géographiquement.

Les 17 gagnants des 1/8^{ème} de finale accéderont aux ¼ de finale du Secteur.

¼ de finales (oppositions géographiques) le 13 Mai 2012 :

Les 17 équipes gagnantes des 1/8^{ème} de finale + l'équipe qualifiée directement pour les ¼ de finale seront opposées en 6 triangulaires sur les terrains des clubs les mieux placés géographiquement.

Les 6 équipes vainqueur seront qualifiées pour les ½ finales du Secteur.

½ finales (oppositions géographiques) le 20 Mai 2012 :

Les 6 équipes gagnantes des ¼ de finale seront opposées en 2 triangulaires sur les terrains des clubs les mieux placés géographiquement.

Les 2 gagnants accéderont à la finale.

Finale du Secteur, le 27 Mai 2012, en Alsace Lorraine

TERRITORIAUX A XII

Phase de brassage :

Ile de France

27 équipes en 6 poules de 4 et 1 poule de 3

Grand Est Pas de phase de brassage
Flandres Pas de phase de brassage

Phase de qualification :

Ile de France 26 équipes 2 poules de 7 (matches aller) et 2 poules de 6 (matches aller)
GRAND EST 15 équipes en 1 poule de 6, 1 poule de 5 et 1 poule de 4 équipes
FLANDRES 14 équipes en 2 poules de 7

Soient 59 équipes dont 50 seront qualifiées pour les phases finales de Secteur Nord-Est.

Championnat de France :

Pas de Championnat de France en Moins de 17 ans Territoriaux

Organisation des phases finales du Secteur Nord Est :

1/8^{ème} de finale (oppositions géographiques) le 06 Mai 2012 :

Les équipes seront classées de 1 à 50 (selon règlement FFR),
Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} (selon le règlement FFR) seront qualifiées directement pour les ¼ de finale.

Les équipes classées 3^{ème} à 5^{ème}, soit 48 équipes, seront opposées et joueront en 16 triangulaires sur les terrains des clubs les mieux placés géographiquement,
Les 16 équipes gagnantes de chaque triangulaire accéderont aux ¼ de finale du Secteur.

¼ de finale (oppositions géographiques) le 13 Mai 2012 :

Les 16 équipes gagnantes des 1/8^{ème} de finale et les 2 équipes directement qualifiées des 1/8 seront opposées en 6 triangulaires sur les terrains des clubs les mieux placés géographiquement.

Les 6 équipes vainqueurs seront qualifiées pour les ½ finales.

½ finales (opposition géographique) le 20 Mai 2012 :

Les 6 équipes gagnantes des ¼ de finale seront opposées en 2 triangulaires sur les terrains des clubs les mieux placés géographiquement.

Les 2 gagnants accéderont à la finale.

Finale de Secteur, le 27 Mai 2012, en Alsace Lorraine

ANNEXES

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Article 1 :

Il est recommandé de se servir du formulaire de "Demande Report de Match" et de l'adresser à son Comité Territorial d'appartenance.

Article 2 :

- Il est demandé aux clubs de s'adresser au correspondant des épreuves de son Comité Territorial d'appartenance pour toutes précisions et /ou informations utiles en respectant la règle suivante :

CLUB → COMITE TERRITORAL → COMITE GESTIONNAIRE

COMITE GESTIONNAIRE → COMITE TERRITORAL → CLUB

Article 3

- La gestion des compétitions (envoi des feuilles de match, épreuves, saisie des résultats, modifications, discipline, règlements...) durant la phase qualificative est à la charge des Comités suivants pour les poules les concernant. Merci d'aviser vos arbitres.

DISPOSITIONS SPORTIVES

Article 4 :

Gestion et préparation des classements barrages FFR et phases finales du Secteur:

BALANDRADE : ILE DE FRANCE

PHLIPONEAU : BOURGOGNE

DANET : FLANDRES

ALAMERCERY : FRANCHE COMTE

TEULIERE : FRANCHE COMTE

Concernant les compétitions Teulière, Balandrade et Phliponeau, les Comités gestionnaire de ces compétitions doivent, impérativement, effectuer les classements pour le 15/04/2012, au plus tard. Nécessité d'anticiper et préparer ces classements par une organisation propre à chaque Comité.

Article 5 :

- L'article 240 : « Qualifications spécifiques et particulières », du règlement FFR est appliqué aux catégories BALANDRADE et ALAMERCERY.
- Limitation du nombre de matchs disputés uniquement pendant la phase qualificative (non compris les phases préliminaire et brassage) pour être autorisé à participer aux phases finales du Secteur Nord-Est :

Pour qu'un joueur soit qualifié pour disputer les phases finales du Secteur Nord-Est, il ne devra pas avoir participé (même comme remplaçant) à plus de :	
Compétitions	Secteur Nord -Est
PHLIPONEAU	6 matchs en BALANDRADE ou CRABOS cumulés
DANET	6 matchs en BALANDRADE, CRABOS, PHLIPONEAU cumulés
TEULIERE	6 matchs en ALAMERCERY ou GAUDERMEN
CADETS TERRITORIAUX	6 matchs en ALAMERCERY GAUDERMEN et/ou 6 matchs TEULIERE

Article 6 :

En cas de forfait en phase finale, une amende de 200 euros sera infligée au club forfait, créditée au Comité d'affiliation du club, et qui sera retenue sur les remboursements kilométriques du Comité concerné par le Secteur Nord-Est.

Article 7 :

- **Matches sur terrain neutre :**

Le club qui reçoit perçoit une indemnité de 80€ du Secteur et le club est responsable de la collation.

Le transport des équipes est à la charge des clubs. Il sera remboursé partiellement par le Secteur.

L'arbitre est désigné par le Comité Territorial recevant.
Le défraiement de l'arbitre est assuré par les 2 clubs.

– **Matches en triangulaire :**

Le club qui reçoit prend à sa charge les frais d'arbitrage (1 arbitre) et la collation.

Les équipes visiteuses ont en charge le transport qui sera partiellement remboursé par le Secteur.

L'arbitre (1 seul) sera désigné par le Comité Territorial recevant.

– **Matches « aller simple »**

Le club qui reçoit prend à sa charge les frais de l'arbitre ainsi que la collation.

L'équipe visiteuse a à sa charge le transport qui sera partiellement remboursé par le Secteur.

L'arbitre sera du Comité du club qui reçoit.

Article 8 : En cas d'égalité, soit en triangulaire et/ou en match simple ou aller /retour, le club qualifié sera le club le mieux classé au classement final de secteur avant les phases finales à l'issue de la phase qualificative 2011-2012 (donc, pas de prolongations, pas de tirs aux buts, ne pas tenir compte des cartons ...).

Les Commissions des Arbitres, entre DTA, doivent harmoniser la tarification des frais d'arbitrage pour les phases finales du Secteur et rédiger le règlement financier.

Envoi des feuilles de match, phase qualificative Grand Est

CHAMPIONNATS JEUNES	
BALANDRADE poule 1	Comité d'Alsace Lorraine
BALANDRADE poule 2	Comité d'Alsace Lorraine
PHLIPONEAU	Comité de Bourgogne
DANET poule 1	Comité d'Alsace Lorraine
DANET poule 2	Comité de Bourgogne
TEULIERE	Comité de Franche-Comté
TERRITORIAUX poule 1	Comité d'Alsace Lorraine
TERRITORIAUX poule 2	Comité de Bourgogne
TERRITORIAUX poule 3	Comité de Franche-Comté

TEULIERE « C » SAISON 2011/12

Compétition spécifique au Comité de l'Ile de France. En effet, elle rassemble les 20 derniers clubs Teulière B de la phase I, et les clubs souhaitant passer de Territoriaux à XII à Teulière C, soit 26 équipes.

Réparties en 2 poules de 7 équipes (matches aller) et 2 poules de 6 équipes (matches aller).

Calendrier poules de 6 : A1 : 14/01, A2 : 21/01, A3 : 11/02, A4 : 24/03, A5 : 31/03

Calendrier poules de 7 : A1 : 07/01, A2/ 14/01, A3 21//01, A4 : 11/02, A5 17/03, A6 : 24/03, A7 31/03

:

Cette compétition ne donne pas accès au Championnat de France Teulière, ni aux phases finales de Secteur.

Un titre de Champion Ile de France 2011/12 Teulière C sera décerné.

A l'issue des matches de poules, remise à égalité de points entre les poules de 6 et de 7 équipes. Classement des premiers, seconds....

Seront qualifiés les 16 premiers.

1/8^{ème} : le 06/05, 1/4 : le 20/05 , ½ : le 03/06, finale le 17 juin 2012 lors des finales de la Coupe Ile de France Séniors Territoriaux ou des finales Féminines 2^{ème} et 3^{ème} Divisions. (date à confirmer et lieu à déterminer).

Classement des oppositions :

– Le club le mieux classé reçoit (à sa charge : réception et frais d'arbitrage)

1/16

8/9

5/12

3/14

4/13

6/11

7/10

2/15

Pour participer aux phases finales Teulière C, les joueurs ne devront pas avoir disputé plus de six matches en Teulière A, sauf si les deux équipes d'un même club jouent un match de phase finale le même week end.